



Fédération des Associations Viticoles
d'Indre-et-Loire et de la Sarthe

Maladies du bois : les demandes de la profession

Esca, black dead arm et eutypiose sont 3 maladies du bois de la vigne qui provoquent des dégâts inquiétants dans le vignoble depuis l'interdiction en novembre 2001 de l'arsénite de sodium, seul traitement connu.

Maintenir le potentiel de production :

Dans le cadre du Cap filière signé en juillet 2009, le conseil régional du Centre a accordé une enveloppe de 600 000 € sur 4 ans pour aider la complantation du sauvignon. Cette aide est extrêmement utile pour préserver le potentiel de production.

En fonction de l'évolution de ces maladies, il pourrait devenir nécessaire de trouver des aides similaires pour le vignoble de la Sarthe.

Soutenir la recherche :

Dès 2008, les vignerons du Val de Loire se sont mobilisés par le biais de la commission technique d'Interloire pour co-financer, avec France AgriMer, des travaux de l'université de Poitiers pour tenter de trouver un traitement contre les maladies du bois en combinant l'action d'un fongicide systémique et d'un stimulateur de défenses de la plante (SDP). Ces travaux sont financés sur trois ans à hauteur de 10 000 €/an par Interloire et 50 000 €/an par France Agrimer (régions Centre et Pays de la Loire)

En 2009, Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a décidé d'apporter 1,5 million d'euros pour la réalisation de cinq projets de recherche sur les maladies du bois.

Il nous semble que l'importance de l'enjeu nécessite une mobilisation accrue des moyens de recherche engagés.

Nous reprenons à notre compte l'interrogation adressée par le député de Loir-et-Cher Patrice Martin-

Lalande au ministre de l'Agriculture (Question Ecrite n°01-92342) :

« Pour donner plus d'efficacité aux financements mobilisés pour cette recherche et donc pour raccourcir les délais nécessaires à une solution pérenne pour les viticulteurs, quelle coordination et quelle coopération, entre les programmes de recherche menés par la France et ceux menés dans d'autres pays viticoles, le Gouvernement français a-t-il recherchées et obtenues ? Au-delà de cette nécessaire optimisation des crédits de recherche, par quels autres moyens le Gouvernement entend-il faire face à cette mort annoncée d'une part de notre viticulture ? »

Suivre l'évolution de la maladie :

En 2003, un observatoire des maladies du bois avait été mis en place dans toute la France pour une durée initiale de 3 ans, pour mesurer l'évolution de la maladie (note de service n°DGA1/SDQPV/N2003-8085 du 19-05-2003).

En Indre-et-Loire et dans la Sarthe, 21 parcelles étaient ainsi suivies.

Parce que cette observation n'était plus financée depuis 2008, la Fédération des Associations Viticoles d'Indre-et-Loire a dû cette année, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, reprendre à son compte le financement de ces observations pour l'Indre-et-Loire.

Il nous semble important qu'une solution soit trouvée pour assurer le suivi de l'évolution de ces maladies.

Prendre en compte les conséquences économiques :

Nous souhaitons attirer l'attention de Monsieur le préfet, des administrations et collectivités locales sur les conséquences dramatiques de ces maladies pour la viticulture tourangelle : avec des dégâts estimés entre 12 et 14 millions d'euros par an (voir étude ci-dessous), les maladies du bois provoquent une aggravation importante de nos coûts de production et fragilisent l'équilibre économique de la filière.



Fédération des Associations Viticoles
d'Indre-et-Loire et de la Sarthe

Maladies du bois : un fléau économique pour notre vignoble !

Dans la Sarthe, 3 cépages sont particulièrement concernés : cabernet franc, chenin et, dans une moindre mesure, pineau d'Aunis.

Le vignoble de la Sarthe est planté de 139 ha de chenin et 5 ha de cabernet franc (sources Inao 2008).

La densité moyenne de plantation est de 6 500 pieds/ha pour le chenin et 5 000 pieds/ha pour le cabernet.

Ces deux cépages représentent un total de 928 500 ceps dans la Sarthe.

On peut considérer que les maladies du bois entraînent la mort, en moyenne, de 3 % de pieds par an, soit 27 855 ceps. Une moyenne de 3 % constitue très certainement une estimation basse.

Le coût du remplacement d'un pied de vigne est estimé entre 9,03 et 10,16 € (source CA 41, voir détail plus bas).

**Dans la Sarthe, les maladies du bois provoquent chaque année
dans le vignoble des dégâts qui représentent 0,25 M€ !**

Pour une production totale de 5 000 hl de vin en appellation Coteaux du Loir et Jasnières, on peut donc considérer que les maladies du bois coûtent chaque année à la viticulture 50 € par hectolitre de vin produit..

En tenant compte de l'évolution à la hausse du taux de mortalité et, en particulier, de l'augmentation des symptômes sur le cépage pineau d'Aunis, on peut craindre que les dégâts représenteront bientôt 0,5 M€/an.

Le coût de la Complantation

Arrachage souche morte	0,52 €
Ouverture des trous	0,96 €
Préparation de la plantation et plantation	0,52 €
Plant	1,23 à 2,36 €
Tuteurs	0,09 €
Apport de matière organique	0,30 €
Entretien en saison du jeune plants : 2 à 3 arrosages, 2 binages, opérations en vert	1,40 €
Buttage/débuttage	0,15 €
Sous-total année 1	5,37 à 6,50 €
Entretien plant année 2	1,22 €
Entretien plant année 3	1,22 €
Entretien plant année 4	1,22 €

Total : 9,03 à 10,16 €

(Le coût est essentiellement représenté par du temps de main d'oeuvre. Source : Michel Badier/CA 41)